

Service des Finances

# PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF (C.A.) DE 2021

En vertu des articles L.1612-12, L.2121-31, D.2342-11 et D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif (C.A.) présenté annuellement par le Maire – Ordonnateur -, après transmission au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion (C.G.) établi par le Comptable de la collectivité territoriale. L'Assemblée délibérante entend, débat et arrête le C.G. du receveur sauf règlement définitif. Le vote arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Ainsi le C.A. de 2021 est soumis au vote du conseil municipal du 27 juin 2022. Conformément à l'article L.2313-1 du même Code, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au C.A. afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, objet de la présente.

Le Budget Primitif (B.P.) de 2021 voté par Délibération n°03 du Conseil Municipal du 12 avril 2021, a été ajusté 2 fois par des Décisions Modificatives (D.M.) n°01 et n°02 (Délibérations n°07 du 21 juin 2021 et n°06 du 13 décembre 2021). L'ensemble de dépenses et des recettes proposés dans ces trois documents ont constitué les crédits budgétaires ouverts pour l'année 2021.

Le Compte Administratif (C.A.) de 2021 qui vous sera présenté au Conseil Municipal vous expliquera l'exécution de toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2021, y compris celles qui ont été rattachées à l'exercice.

Le Code Général des Collectivités Territoriales préconise que le résultat positif de la section de fonctionnement de l'année N-1 doit en priorité participer au financement des besoins de la section d'investissement, le solde non utilisé doit être reporté en fonctionnement. Comme les années antérieures, le B.P. de 2022 voté le 04 avril 2022 est équilibré et tient compte des résultats de 2021 estimés pour les deux sections.

Toutefois, contrairement aux années antérieures, au moment du vote du document budgétaire 2022, les comptes de l'année 2021 n'étaient pas encore arrêtés par le Comptable public. De légers ajustements seront apportés aux résultats proposés au B.P. 2022 qui sont les suivants :

Section de fonctionnement : Résultat réel constaté pour l'année 2021 est **7 139 756,05** € au lieu de 7 144 103,72€ estimé et voté au B.P. 2022 (décliné en fonctionnement 6 344 103,72€ et investissement 800 000€). La différence entre le montant estimé et celui constaté est de **– 4 347,67** €.

Section d'investissement : Résultat réel constaté pour l'année 2021 est **2 480 409,29 €** au lieu de 2 482 837,51€ estimé et voté au B.P. 2022. La différence entre le montant estimé et celui constaté est de **– 2 428,22 €**.

Ces légers ajustements proviennent des écritures de régularisation, des sorties des biens de l'actif de la ville et des annulations d'écritures comptables demandées par la Trésorerie Principale afin d'être en concordance avec le compte de gestion.

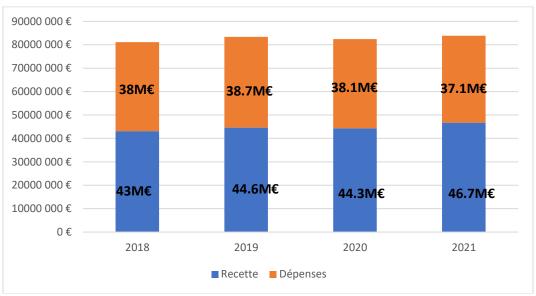
Les résultats comptables du Compte Administratif (C.A.) et du Compte de Gestion (C.G) doivent être identiques tant que le C.G. n'est pas clôturé par le comptable public ; des modifications comptables peuvent être effectuées et ces modifications affectent systématiquement les écritures du C.A. de la ville.

Cette présentation synthétise les résultats de l'exécution budgétaire et décrit l'évolution de l'équilibre financier de la ville. Le C.A. permet de réaliser une analyse financière de l'exécution des crédits et les comparer avec les années antérieures.

La crise sanitaire comme en 2020 a engendré une situation inhabituelle pour l'économie française et pour les collectivités. Cette situation a perturbé comme pour l'année 2020 la mise en application des prévisions budgétaires 2021. Les collectivités territoriales ont dû supporter en premier plan les conséquences sociales et économiques de la pandémie tant au niveau des dépenses que des recettes.

La ville de Champs-sur-Marne a dû une fois de plus s'adapter à la conjoncture sanitaire afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux, et ce ne fut pas simple, notamment pour les activités périscolaires ou les crèches avec des effets fluctuants au gré des malades ou des cas contacts.

Le graphique ci-dessous est une présentation générale du volume global des réalisations des 2 sections confondues pour la période 2018 à 2021.



<sup>\*</sup> Il est rappelé que chaque année, les excédents sont repris dans les recettes de l'année suivante.

- Le total des titres émis est de 46 750 121€ (en progression de +5,5% comparé à 2020),
- Le total des mandats est de 37 129 956€ (en baisse de 2,7% comparé à 2020).

Le résultat global à la clôture de l'exercice 2021 indiqué au compte administratif est **9 620 195 €**, il est conforme à celui affiché au résultat du compte de gestion du comptable établi par la trésorerie.

## Les Résultats de clôture 2021 par section : Présentation extrait du Compte de gestion

Le tableau suivant constate les résultats d'exécution de l'exercice et l'évolution de la situation financière de la ville depuis la clôture de l'exercice précédent.

(En €)	Résultat clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat exercice 2021	Résultat clôture exercice 2021
FONCTIONNEMENT	6 067 712.81	-	1 828 154.45	7 139 756.05
INVESTISSEMENT	95 600.90	756 111.21	2 384 808.39	2 480 409.29
TOTAL	6 163 313.71	756 111.21	4 212 962.84	9 620 165.34

Ces totaux incluent également les réalisations de l'ensemble des produits et des charges de fonctionnement de l'année 2020 rattachées, ainsi que les réalisations concernant les dépenses d'investissement reportées et mandatées en 2021.

Le rattachement 2020 en fonctionnement est de 2 086 441,41€ et le rattachement en 2021 est de 2 876 922,37€.

Le report 2020 en investissement est de 2 351 712,11€ et report en 2021 est de 6 794 776,18€.

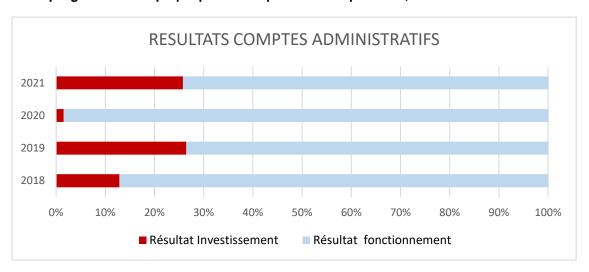
## L'excédent brut global :

L'excédent brut dégagé à la clôture de l'exercice 2021 est de **9 620 165,34€**, il a progressé de +56% (en 2020, +6%). Cette importante progression est liée principalement au résultat de fonctionnement 2020 reporté en 2021. Le tableau ci-dessous vous détaillera comment est constitué le résultat global de clôture par section :

(En €)	Recettes 2021	Dépenses 2021	Résultat 2021 Hors résultat 20	Résultat 2020 reporté en 2021	Résultat clôture exercice 2021
FONCTIONNEMENT	34 724 616.48	32 896 462.03	1 828 154.45	5 311 601.60	7 139 756.05
INVESTISSEMENT	6 618 302.06	4 233 493.67	2 384 808.39	95 600.90	2 480 409.29
TOTAL	41 342 918.54	37 129 955.70	4 212 962.84		9 620 165.34

Le graphique ci-dessous retrace pour la période 2018 à 2021 la contribution de chaque section au résultat global de clôture.

Le résultat de fonctionnement en 2021 a contribué à la hauteur de 74% (98% en 2020), la participation du résultat d'investissement cette année a fortement progressée, soit 26% alors qu'en 2020 le pourcentage était de 1,6%. Cette progression s'explique par le fait qu'en 2021 le prêt de 1,5 M€ a été consolidé.



Pour mémoire, le budget 2021 s'est élaboré à partir des orientations suivantes : En dépenses,

- Préservation d'un service de qualité rendu aux Campésiens,
- Intervenir dans tous les quartiers de la ville
- Maintien de l'investissement à un niveau significatif répondant aux besoins de proximité de la ville,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Maîtrise de la masse salariale,

### En recettes,

- Fixer un potentiel d'emprunt à 1 500 000 euros,
- Maintenir les taux de fiscalité ménage au même niveau que 2020,
- Dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible.

Les sections d'investissement et de fonctionnement structurent le budget de la ville. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'analyse des coûts en €/habitant a été réalisée avec les données indiquées dans la fiche individuelle D.G.F. 2021. La population INSEE est de 25 763 habitants.

### I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le taux de réalisation des recettes réelles est de 99% contre 101% en 2020, alors que les dépenses réelles de fonctionnement en 2021 est de 95% contre 94,35% en 2020.

Les résultats reportés en fonctionnement représentent chaque année plus de 50% de la structure du résultat comptable constaté aux comptes Administratifs. En 2021, le résultat N-1 reporté de **5,3M€** a contribué à **74%** (56% en 2018, 64% en 2019 et 57% en 2020).

Sur l'exercice, les produits réels de fonctionnement diminuent de -0,2%.

Sur l'exercice, les charges réelles de fonctionnement progressent de 2,65%,

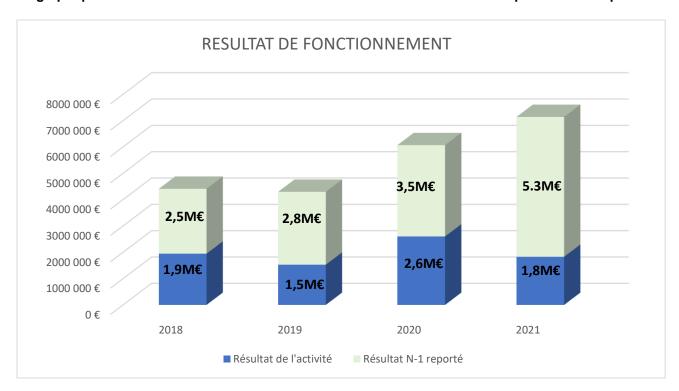
Même si le taux de réalisation des dépenses a progressé, l'excédent de fonctionnement concernant la partie activité est essentiellement lié à des moins-values de dépenses.

Le tableau ci-dessous retrace pour la période de 2018 à 2021 l'historique des résultats pour la section de fonctionnement. Vous pouvez constater que le résultat reporté de l'année N-1 chaque année représente une part importante dans la structure du résultat de fonctionnement depuis 2018. En 2021, il représente **74**% du résultat global (7,1M€) alors que le résultat lié à l'activité ne représente que **26**%. Le résultat d'activité a décru de **-30**% par rapport celui de 2020 (2,6M€), toutefois il reste toujours supérieur à celui constaté en 2019 avant la crise sanitaire.

### RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT

	2018	2019	2020	2021
Recette	33 844 951 €	34 582 890 €	34 795 907 €	34 724 616 €
Dépenses	31 898 947 €	33 056 242 €	32 195 663 €	32 896 462 €
Résultat de l'activité [1]	1 946 004 €	1 526 649 €	2 600 244 €	1 828 154,45 €
Résultat N-1 reporté [2]	2 464 443 €	2 767 735 €	3 467 469 €	5 311 602 €
Résultat fonctionnement [1+2]	4 410 446 €	4 294 384 €	6 067 713 €	7 139 756 €

Le graphique illustre l'évolution du résultat de fonctionnement constaté à chaque exercice depuis 2018.



#### Définitions :

<u>Résultat d'activités</u>: Il correspond à la différence entre les recettes et les charges liées directement aux activités prévues dans l'année budgétaire. Il est le résultat net de l'exercice hors résultats affectés et/ou reportés.

<u>Résultat N-1 reporté :</u> Il correspond au résultat de chaque section constatée de l'année N-1, inscrit et voté en année N dans la même section. Les résultats reportés vont contribuer à l'autofinancement inscrit dans le chapitre 023.

Le résultat comptable de la section fonctionnement est composé de 2 parties, l'une liée à l'exécution des activités prévues au B.P. et l'autre attachée à l'autofinancement du chapitre 023 « Virement de la section d'investissement ». On constate avec le graphique que depuis 2018 chaque année le résultat d'activité vient agrémenter le résultat de clôture d'environ 1M€, ce qui explique un résultat de clôture en fonctionnement en 2021 de **7,1M€**.

## **I.1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de **-0,2%** entre 2020 et 2021. Les recettes sont les impôts et taxes, les dotations, les produits d'exploitation du domaine, les subventions et participations et les produits de gestion courante. Le taux de réalisation en 2021 est de **99%**, alors que celui de 2020 était de 100,2%.

€	2018	2019	2020	2021
73 - Impôts et taxes	23 278 480	23 870 008	24 780 261	25 480 182
74 - Dotations et participations	7 117 687	6 884 905	7 211 137	6 374 864
70- Produits des services	2 461 258	2 737 045	1 962 091	2 077 045
75 - Autres Produits de gestion courante	152 843	222 355	158 458	118 582
013 - Atténuations de charges	289 518	239 613	232 875	67 603
Produits de gestion courante	33 299 786	33 953 926	34 344 823	34 118 275
77-78 - Produits exceptionnels (y compris cessions) et Provisions	542 096	619 056	441 496	603 913
Produits de fonctionnement	33 841 882	34 572 982	34 786 319	34 722 188

## Chapitre 73 - impôts et taxes 25 480 182,20€ - par habitant 989€

Les impôts et taxes sont réalisés à **101%** (2020 101,43%) des prévisions, représentent **73,4%** de la structure des recettes réelles de fonctionnement (71,24% en 2020 et 69% en 2019), progressent de **+2,8%** comparé à 2020, sont essentiellement constitués :

- Pour **87,9% (87,3%** en 2020) des produits des contributions directes locales et à travers l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.),
- Pour 6,7% (7,4% en 2020) des fonds de péréquation Fonds de Solidarité des communes de la Région Ilede-France (F.S.R.I.F.) et Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.),
- Pour 4% (4,1% en 2020) de la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- Pour 1,43% (1.44% en 2020) de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- Pour 0,10% (0.05% en 2020) des autres taxes droits de place et taxe locale sur la publicité extérieure.

## La progression des impôts directs

La base de la taxe foncière bâtie (T.F.B.) effective 2021 est 29 297 846, soit une baisse de -0.5% (Base 2020 = 29 431 081);

La base de la taxe foncière non bâtie (T.F.N.B.) effective 2021 est 66 151, soit une baisse de — 10,5% (Base 2020 = 73 911) ;

La fiscalité (T.H. et T.F.) totalise 15 290 962€ et représente 60% (58,34% en 2020) du chapitre impôts et taxes.

(en €)	2018	2019	2020	2021
Produit Foncier Bâti + Produit T.H. +majoration résidences secondaires	13 504 228	13 993 694	14 388 584	15 229 607
Produit Foncier Non Bâti	26 006	63 430	68 552	61 355
Produit 2 Taxes ménages	13 530 234	14 057 124	14 457 136	15 290 962

• L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne réalisée à 100% des prévisions, correspond à la même somme encaissée en 2020.

#### LES AUTRES RECETTES FISCALES

- La taxe additionnelle aux droits de mutation 1 024 966,94€ est réalisée à 102% des prévisions, son évolution est de 2% (13,78 % en 2020) comparé à 2020 et représente 40€ par habitant. Cette évolution timide est liée au ralentissement du marché de l'immobilier vu que le nombre de transactions a baissé suite au Covid.
- La taxe sur la consommation finale sur l'électricité 365 530,14€ est réalisée à 96,2% des prévisions en hausse de +2,7% (en baisse de -5,65% en 2020) comparé à 2020 et représente 14,2 € par habitant. Le produit correspond à la taxe prélevée sur les factures d'électricité.

## Les Fonds de péréquations

- Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) en 2021 est de **201 203€** (**7**,**8€** par habitant) avec un taux de réalisation de 102%, cette recette représente 1% des recettes du chapitre **7**3.
- Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (F.S.R.I.F.) en 2021 est 1 455 298€, le montant versé à la ville est en hausse de 6,3% comparé à 2020. Le F.S.R.I.F. créé en 1991 n'est pas une dotation de l'Etat, il permet d'amélioration les conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France. L'objectif de la mise en place de ce fonds est d'aider les communes qui ne disposent pas de ressources fiscales suffisantes pour supporter les besoins sociaux de leur population de bénéficier de ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France qui redistribue les richesses entre les communes de la région. Cette ressource disparait dès 2022 car on ne sera plus bénéficiaire.

## Chapitre 74 - Dotations et Participations 6 374 864€ - par habitant 247,44€

Les dotations et participations sont réalisées à 93% (97,37% en 2020) des prévisions, elles représentent **18,4%** (20,9% en 2020 et 19,9% en 2019) de la structure des recettes réelles de fonctionnement. Les dotations en 2021 sont en baisse de **-11.6%** alors que en 2020 elle avait progressé de 4,74% :

- Dotation Forfaitaire 0,20%,
- Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale + 4,6%
- Autres dotations et subventions 32%

## LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : 3 361 936€ - par habitant 130,49€

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) regroupe la Dotation Forfaitaire (D.F.) et la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.). Ces dotations sont des concours financiers de l'État qui sont divisés en deux parts :

- La part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires,
- La part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

La structuration de la D.G.F. actuelle prend en compte une dotation de base en euros par habitant, une partie liée à la superficie et un complément de garantie permettant à toutes les communes de conserver un montant minimum de la dotation qu'elles percevaient avant la réforme de 2004. Depuis 2009, ont été introduits des mécanismes d'écrêtement qui modulent les sommes en fonction de la richesse des collectivités.

## **DOTATION FORFAITAIRE PERIODE 2015 A 2021 (en €)**

Libelles	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation Forfaitaire de référence	5 652 711	4 870 498	4 087 277	3 616 675	3 531 923	3 410 184	3 361 936
Variation		-13,8%	-16,1%	-11,5%	-2,3%	-3,4%	-1,4%
Effet variation population	19 177	27 089	23 270	-4 376	-35 173	26 246	63 843
Effet prélèvement pour péréquation	-169 654	-146 115	-185 868	-80 376	-86 566	-67 171	-71 166
Contribution Grand Paris	0	0	0	0	0	0	0
Contribution RFP	-631 736	-664 195	-308 004	0	0	0	0

### La composante Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2021 est de 1 156 264€ - par habitant 44,88€

Cette dotation contribue à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines. La ville de Champs-sur-Marne est éligible dans la catégorie des deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants. Pour 2021, la ville de Champs-sur-Marne est située au **323**ème rang (318ème rang e 2020) des 693 communes bénéficiaires du même rang.

Le montant de 1 156 264€ reçu en 2021 se décompose de la façon suivante :

- Une dotation de droit commun pour 1 105 746€,
- Une majoration supplémentaire de 50 518 € au titre des villes relevant des guartiers "politique de la ville".

### Les subventions et participations 1 546 269 € - par habitant 60,02€

Les subventions et participations les plus importantes versées à la commune par des tiers restent celles de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département de Seine et Marne.

Le poste le plus important est versé chaque année par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour le fonctionnement des crèches et centres de loisirs.

En 2021, les dotations par secteur d'activités :

- Petite Enfance : 1 163 085.11€;

Enfance : 233 483€;
Education : 49 798€;
Sport -jeunesse : 85 903€;
Citoyenneté : 14 000€.

### Chapitre 70 - produits des services 2 077 045€ - par habitant 80.62€

Les produits des services réalisés à 83,1% (93,49% 2020) des crédits votés, en hausse de 5,9% comparé à 2020 (1 962 091€) et représentent **6%** (5,64% en 2020) de la structure des produits réels de fonctionnement.

Ils regroupent les participations des usagers pour les services proposés par la ville à caractère de loisirs, sportifs, de restauration scolaire, social et culturel. Pour rappel, la participation se repose sur le calcul du taux d'effort (prise en compte des revenus et de la composition de la famille).

Les recettes évoluent en fonction de la fréquentation des usagers pour les services concernés. La crise sanitaire comme pour l'année 2020 a entrainé une diminution de la participation des familles et un remboursement des activités non réalisées (dépenses en plus). Les encaissements par secteur d'activités :

Education : 94 815€ ;Enfance : 1 175 877€ ;

- Sport et jeunesse : 30 402€ ;

- Culturel - Citoyenneté - Politique de la ville : 23 125€ ;

- Petite Enfance : 540 970€

Concessions Cimetière : 31 021€

- Redevances (sol électricité téléphone.) et remboursement des charges par le personnel logé : 180 718,30€ ;

Les différentes redevances et charges sont les suivantes :

- Redevance des prestataires téléphones mobiles : 32 844€ ;
- Redevance des prestataires d'électricité : 12 776€ ;
- Redevance occupation du domaine public : 65 917€;
- Remboursement des charges du conservatoire Lionel Hurtebize : 32 153€ ;
- Remboursement des charges poste Desrochers : 37 028€ ;

### Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 118 582€ - par habitant 4,60€

Réalisés à 78% (88,26% en 2020) des prévisions votées, ce chapitre représente 0.34% (0,46% en 2020) de la structure des recettes de fonctionnement, baisse moins importante de -25% comparée à celle de 2020 (- 28,74%). Les autres produits de gestion courante se composent principalement des revenus des immeubles qui correspondent au produit de la location de certains immeubles (dont location de salles ou équipements sportifs).

#### I.2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Le tableau ci-dessous illustre les dépenses réelles de fonctionnement entre 2018 et 2021 en euros.

(en €)	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	7 221 530	7 825 901	6 786 194	7 175 505
Charges de personnel	21 071 005	21 428 921	21 850 175	22 325 586
Autres charges de geste° courante (y compris groupes d'élus)	1 295 593	1 318 153	1 248 514	1 207 538
Atténuations de produits	0	0	0	68 467
Charges fct courant	29 588 128	30 572 975	29 884 883	30 777 096
Charges exceptionnelles et Provisions	28 510	33 148	64 904	25 639
Charges fct HS intérêts	29 616 638	30 606 123	29 949 787	30 802 735
Intérêts de la dette	377 814	333 158	295 035	244 712
Charges réelles de fonctionnement	29 994 452	30 939 281	30 244 822	31 047 447

### Chapitre 011 - charges à caractère général 7 175 505€ - par habitant 278,52€

Les charges à caractère général, le taux de réalisation est de **84,4%** (83,02% en 2020) des crédits votés, ces dépenses progressent de **+6%** comparé à 2020 et représentent **23,1%** (22,44% en 2020) de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles regroupent toutes les dépenses consacrées au fonctionnement des services, l'entretien des locaux ainsi que les moyens logistiques permettant la mise en place des activités proposées par la ville.

## Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés 22 325 586,14€ - par habitant 866,58€

Les charges de personnel et frais assimilés sont réalisés à 99,46% (99,29% en 2021) des prévisions, marquent une hausse de **+2,2**% comparé à 2020 et représentent **72**% (72,24% en 2020) de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Des recrutements de contractuels ont dû être opérés pour remplacer les agents reconnus personnes vulnérables dont certains sont toujours placés à ce jour en autorisation spéciale d'absence (A.S.A.), nombre de nos services étant soumis à des taux d'encadrement obligatoires. D'autre part, le renforcement des protocoles sanitaires nécessite que tous nos postes en lien avec l'entretien soient occupés, ainsi la ville a dû recruter des personnes supplémentaires pour renforcer l'entretien de nos équipements et particulièrement de nos groupes scolaires, et suppléer le plus rapidement possible aux absences des agents sur postes permanents.

Outre la prise habituelle de l'effet Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) Ce poste supporte :

- Úne augmentation du Salaire Minimum de Croissance horaire (S.M.I.C.) de 0,99%, au 01 janvier 2021 et 2,2% au 1<sup>er</sup> octobre 2021, gel du point d'indice à 4,6860 euros, et prise en charge des mesures de modification des carrières et des rémunérations regroupées dans le dispositif PPCR (Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours professionnels, des Carrières et des Rémunérations).
- o 32 agents ont bénéficié d'avancement de grade, et ont été nommés au 01/10/2021,
- Les recrutements opérés dans le cadre de la réorganisation du service citoyenneté (5 agents),
- Les recrutements opérés dans le cadre du dispositif d'accompagnement des jeunes campésiens dans la recherche d'emplois occasionnels à certaines périodes (37 jeunes),
- o L'accueil jusqu'à 5 stagiaires de l'enseignement supérieur indemnisés (un recrutement).

### Chapitre 65 – autres charges de gestion courante 1 207 537.65€ - par habitant 46.87€

Les autres charges de gestion courante sont réalisées à **94%** (92,94% en 2020), elles ont baissé de **-3%** (- 5,28% en 2020) et représentent 3,9% (4,13% en 2020) de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre globalise les indemnités et frais de missions aux élus, les pertes sur créances irrécouvrables, les contributions aux organismes de regroupement, les subventions de fonctionnement aux associations et au C.C.A.S..

## Chapitre 66 - charges financières 244 712,18€ par habitant 9.5€

Les intérêts de la dette marquent une baisse de -17% comparé à 2020 et représentent 0,8% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement. La baisse de la charge de la dette est principalement due aux vieillissements des encours, aux taux d'intérêts historiquement bas négociés au cours des derniers exercices budgétaires.

### **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le tableau ci-dessous retrace pour la période de 2018 à 2021 l'historique des résultats pour la section d'Investissement. Vous pouvez constater que le résultat reporté de l'année N-1 (95 601€) ne représente pas une part importante dans la structure du résultat global en 2021, alors qu'en 2020 il été très important (1,5M€) ce qui a permis d'avoir un résultat excédentaire à reporter en 2021.

#### RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT

	2018	2019	2020	2021
Recette	6 172 861 €	6 614 473 €	4 497 457 €	6 618 302 €
Dépenses	6 123 902 €	5 720 438 €	5 946 312 €	4 233 494 €
Résultat de l'activité	48 959 €	894 035 €	-1 448 854 €	2 384 808,39 €
Résultat N-1 reporté	601 461 €	650 420 €	1 544 455 €	95 601 €
Résultat Investissement	650 420 €	1 544 455 €	95 601 €	2 480 409 €

## II.1 - Les recettes d'investissement :

Le total des recettes réelles encaissées hors excèdent affecté et le prêt consolidé (1,5M€) est de 2 522 976€ (1 719 701€ en 2020). Ces recettes évoluent de +47% par rapport à celles encaissées en 2020. Cette performance est expliquée principalement par le fait que l'encaissement de la taxe d'aménagement qui a presque doublé (+ 459 044€ par rapport 2020). Les ressources qui constituent cette somme sont les suivantes :

## Les ressources propres 1 711 860€ - par habitant 66.45

Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée : 669 369€ (747 206€ en 2020)

Taxe d'aménagement 934 231€ (475 187€ en 2020)

Amendes de police 108 260€ (404 644€ en 2020)

### Les financements extérieurs 811 115.32€ - par habitant 31.48€

## Subvention du Département de Seine et Marne

Solde Contrat Intercommunal de développement départemental (CIDD) 17 915€

## Préfecture de la Région Ile de France (D.R.I.H.L.)

Aide à la relance de la construction durable

Subvention pour la mise en place de la dématérialisation de l'instruction Urbanisme

788 800€

4 400€

### Les résultats affectés et reportés propres :

Le résultat exercice antérieur reporté en 2021 : 95 600,90€ (1 544 455,04€ en 2020) ; L'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement : 756 111,21€ (826 915€ en 2020).

Pour rappel, les résultats proposés au B.P. 2022 :

Le résultat exercice antérieur reporté en 2022 : 2 482 837,51€ ; L'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement : 800 000€.

Dans la note explicative d'affectation du résultat il vous sera présenté les résultats réels constatés.

## II.2 - Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement sont de 4 231 065€ (5 936 723€ en 2020), soit 164,23€ (230 € en 2020) par habitant. La structure des dépenses se répartit de la façon suivante :

- 41% (29% en 2020) au titre du remboursement de la dette en capital, soit 67€ (68 € en 2020) par habitant, soit 1 723 145€ (1 714 916€ en 2020).
- **59%** (71% en 2020) au titre des dépenses d'équipements et de travaux, soit **97,22€** (164 € en 2020) par habitant, soit **2 504 589€** (4 221 807€ en 2020).

Le programme d'équipements 2021 se décline par thématique dont les travaux les plus importants sont listés ci-dessous ont été mandatés au cours de l'exercice :

- o Programme voirie, espace vert :
  - Réaménagement voirie cours du Luzard : 356 037€,
  - Divers réaménagements de voiries : 130 850€,
  - Réaménagement terrain et pose de jeux à la proximité Garenne : 317 224€,
  - Plantation et pose des arbres dans différents espaces vert de la ville : 34 902€,
  - Fourniture de mobilier urbain : 7 358 €
- Travaux dans les groupes scolaires et études :
  - Travaux divers dans les différents GS de la ville : 67 443€,
  - Réfection étanchéité terrasse toiture GS Wallon : 72 014€,
  - Réfection étanchéité terrasse toiture GS Faisanderie : 73 779€,
  - Travaux divers GS Picasso dont étanchéité, mission géotechnique, toiture : 195 167 €,
  - Réfection étanchéité toiture terrasses GS Langevin : 184 573€,
  - Réfection cours GS Nesles : 19 000 €.
  - o Etudes pour la construction d'un centre de loisirs quartier Haut de Nesles : 20 760€
  - Remplacement châssis GS des 2 Parcs et O. Paulat : 38 775€,
- Travaux dans les gymnases-stades
  - Divers travaux d'entretien dans les Gymnases : 25 303€
  - o Remplacement menuiseries Gymnase Jaurès : 82 747€
  - o Travaux sur Tennis Fontaine aux Coulons : 23 749 €
- o Programme éclairage public, énergétique et d'assainissement
  - Travaux divers d'éclairage public : 43 002,32€
  - Etudes des travaux de performance énergétique dans différents bâtiments : 23 108€,
  - o Travaux de mise en conformité assainissement divers équipements : 36 768€
- Programme de travaux autres équipements
  - Réfection des allées du cimetière : 71 887€
  - Divers travaux de rénovation et entretien des logements et des bâtiments : 27 176€
  - o Renforcement de la charpente de l'église : 112 920€
  - Travaux habitats temporaires : 18 194,42€
  - o Acquisition système d'alarme pour les bâtiments : 8 501€

- Acquisition de mobiliers/matériels et outillages pour les services de la ville
  - Service technique : Achat de matériels et équipement techniques 12 737€
  - Service informatique : Achat hors la nouvelle structure mise en place fin décembre : 38 074€
  - o Service éducation : Achat des mobiliers pour les écoles : 26 065€
  - Service enfance et petite enfance : Matériels et mobiliers centre de loisirs et crèches : 11 104€
  - o Service sport et jeunesse : Équipements et mobiliers pour les salles et gymnases : 8 461€
  - o Service citoyenneté: Equipement pour les activités jardin public et boites à livres: 15 734
  - Service culturel : Equipement pour les activités : 25 210€ (dont son salle Jacques Brel 11 664€)
  - o Services vie associative et affaire général : 5 017€ et isoloirs pour les élections : 8 494€
  - o Services Intendance : Matériel, équipements et mobiliers : 124 355€
  - Service financier : Divers équipements et mobiliers pour les services administratifs :11 044€

## III - LA DETTE

### III.1 - L'endettement et la charge de la dette.

L'encours de la dette fin 2021 (12.3M€) reste stable et presque au même niveau que celui constaté en fin d'année 2020. Cette stabilité est liée par le fait que la ville a consolidé et encaissé un emprunt contracté en 2020 (1,5M€) en contrepartie il y a eu en amortissement de capital pour 1.7M€. Le coût d'amortissement par habitant est de 66.88€ et le poids de la dette (encours de la dette) est de 478,10€ (moyenne de la strate 1 032€ source MINEFI).

## Plusieurs ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge :

- a) La marge d'autofinancement courant qui rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette aux recettes réelles est de 95,27% en 2021 (91,84 % en 2020) pour la ville. Un ratio supérieur à 100% exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par des recettes de fonctionnement.
- **b)** Le taux d'endettement qui mesure la charge de la dette en rapportant l'annuité de la dette aux recettes réelles de fonctionnement est de 5,73% (5,81% en 2020) (la moyenne nationale des villes de même strate est de 7,3% -source D.G.C.L.).
- c) La capacité de désendettement permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette (encours de la dette) en consacrant l'intégralité de son épargne brute chaque année. La capacité de désendettement de la ville, passe de 3,1 années au 31 décembre 2020 à 3,43 années au 31 décembre 2021.

## III.2 - Les soldes d'épargne

## L'épargne brute :

Elle correspond aux flux de liquidités dégagées par l'activité courante de l'exercice, c'est-à-dire le résultat d'exercice lié à la partie d'exécution des crédits de l'année sans tenir compte ni du résultat affecté et ni des opérations d'ordre. C'est la différence entre les recettes réelles encaissées pour l'année 2021 et les charges réelles courantes, y compris charges financières.

Elle indique la capacité de la section de fonctionnement, de supporter le poids d'endettement. Plus cette épargne est importante, plus la ville peut faire recours aux emprunts pour financer les investissements. Elle représente 139,55€ par habitant contre 171,55€ par habitant en 2020. L'épargne brut dégagée permet de financer à plus de 100% (144%) les investissements en équipements et travaux mandatés (2,5M€) en 2021.

## L'épargne nette :

Elle correspond à l'épargne brute moins le remboursement de la dette en capital Elle permet de mesurer la capacité véritable de la ville à réaliser de nouveaux investissements. Elle représente 75,8€ par habitant contre 91,61 € par habitant en 2020. L'épargne nette de 1,95M€ couvre à 78% les investissements réalisés en 2021.

(en €)	2018	2019	2020	2021
Produits de fct. courant	33 299 786	33 953 926	34 278 712	34 372 275
- Charges de fct. courant	29 588 128	30 572 975	29 884 833	30 777 096
= EXCEDENT BRUT COURANT	3 711 657	3 380 951	4 393 879	3 595 179
+ Solde exceptionnel large	48 587	-5 132	-23 758	324 274
= Produits exceptionnels larges*	77 097	28 666	41 146	349 913
- Charges exceptionnelles larges*	28 510	33 798	64 904	25 639
= EPARGNE DE GESTION	3 760 244	3 375 819	4 370 121	3 919 453
- Intérêts	377 814	333 508	295 035	244 712
= EPARGNE BRUTE	3 382 431	3 042 311	4 075 086	3 674 741
- Capital	1 409 581	1 588 277	1 714 916	1 723 145
= EPARGNE NETTE	1 972 849	1 454 035	2 360 170	1 951 596

<sup>\*</sup> y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)